

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 583

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 16

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 35 :

« B. Sous réserve du A du présent II, le I s'applique aux exercices... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.